



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

# COMPTE RENDU

de la réunion de la commission politique

*Salle plénière du Sejm  
Sejm et Sénat de la République de Pologne  
Varsovie*

Samedi 26 mai 2018

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b>Président</b>	Ojars Eriks KALNINS (Lettonie)
<b>Vice-présidents</b>	Plamen MANUSHEV (Bulgarie) Valentino VALENTINI (Italie)
<b>Rapporteur général</b>	Julio MIRANDA CALHA (Portugal)
<b>Rapporteure, sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP)</b>	Raynell ANDREYCHUK (Canada)
<b>Rapporteur, sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR)</b>	Gerald E. CONNOLLY (États-Unis)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Paolo ALLI (Italie)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Albanie	Mimi KODHELI
Belgique	Georges DALLEMAGNE Karolien GROSEMANS Brigitte GROUWELS Luk VAN BIESEN Veli YÜKSEL
Bulgarie	Nikolay TSONKOV
Canada	Joseph A. DAY Cheryl GALLANT Stephen GREENE Borys WRZESNEWSKYJ
Croatie	Furio RADIN
République tchèque	Josef BELICA Josef HAJEK
Danemark	Jeppe JAKOBSEN Marie KRARUP
Estonie	Hannes HANSO Mirko MIHKELSON
Finlande	Ilkka KANERVA
France	Phillipe FOLLIOU Gilbert ROGER
Allemagne	Karl-Heinz BRUNNER Wolfgang HELLMICH Karl A. LAMERS Alexander GRAF LAMBSDORFF Alexander S. NEU Gerald OTTEN
Grèce	Spyridon DANELLIS Christos KARAGIANNIDIS
Hongrie	Mihaly BALLA
Islande	Njall Trausti FRIDBERTSSON
Italie	Domenico SCILIPOTI ISGRO Luciano URAS
Lituanie	Rasa JUKNEVICIENE

Monténégro	Mindaugas PUIDOKAS
Norvège	Obrad Miso STANISIC
Slovaquie	Harek ELVENES
	Karol FARKASOVSKY
	Eduard HEGER
Espagne	Miguel Angel GUTIERREZ
	Luis RODRIGUEZ-COMENDADOR
	Ricardo TARNO
Pays-Bas	Bastiaan van APELDOORN
	Han ten BROEKE
	Raymond de ROON
	Herman SCAPER
	Janny VLIETSTRA
Pologne	Michal JACH
	Pawel SZRAMKA
Portugal	Carlos COSTA NEVES
Roumanie	Ben-Oni ARDELEAN
	Vergil CHITAC
Turquie	Metin Lutfi BAYDAR
	Ahmet Berat CONKAR
	Ziya PIR
Royaume-Uni	Lord CAMPBELL of PITTENWEEM
	Michael GAPES
	Lord HAMILTON of EPSOM
	Kevan JONES
	Baroness RAMSAY of CARTVALE
	Alec SHELBROOKE
	Bob STEWART
États-Unis	Rob BISHOP
	Susan DAVIS
	Jennifer GONZALES-COLON
	Rick LARSEN
	Ted POE
	Linda SANCHEZ
	James SENSENBRENNER
	Michael R. TURNER
<b>Délégations associées</b>	
Arménie	Suren MANUKYAN
	Koryun NAHAPETYAN
Autriche	Reinhold LOPATKA
Azerbaïdjan	Malahat IBRAHIMGIZI BAYRAMOV
Bosnie-Herzégovine	Nikola LOVRINOVIC
Finlande	Ilkka KANERVA
Géorgie	Sergi KAPANDADZE
Serbie	Dejan RADENKOVIC
	Dragan SORMAZ
Suède	Karin ENSTROM
Suisse	Isidor BAUMANN
	Reto BORSANI
	Werner SALZMANN
ERY de Macédoine <sup>1</sup>	Afrim GASHI
	Katerina KUZMANOVSKA

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Ukraine

Iryna FRIZ  
Andrii LEVUS  
Oleksii SKRYPNYK  
Oksana YURYNETS

**Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens**

Algérie  
Jordanie

Abderrahmen DRISS  
Mahmmud AL-ADWAN  
Ibrahim ALQURAN  
Habes ELFAYEZ  
Youssef GHARBI

Maroc

**Observateurs parlementaires**

Assemblée du Kosovo

Xhavit HALITI  
Slobodan PETROVIC  
Hiroshi IWASHITA  
Nurzhan NIRSIPATOV  
Abdelrahim BARHAM  
Mohammed HEGAZI  
Jongdae KIM  
Soo Hyuck LEE

Japon  
Kazakhstan  
Conseil national palestinien

République de Corée

**Invités parlementaires**

Afghanistan

Mohammad HASSANYAR  
Khalid A. PASHTOON  
Maria das MERCES BORGES  
Pedro ROQUE

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)

**Intervenants**

**Jacek CZAPUTOWICZ**

Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne

**Anders ASLUND**

Chercheur résident, centre *Dinu Patriciu Eurasia*, Conseil atlantique

**Slawomir DEBSKI**

Directeur, Institut polonaise des affaires internationales

**Secrétariat international**

Steffen Sachs, directeur  
Ginevra SPONZILLI, coordinatrice  
Olivia BANETH, assistante de recherche  
Andrew ZAHURANEC, assistant de recherche

**I. Observations liminaires d'Ojars Eriks Kalnins (Lettonie), président de la commission politique**

1. Le président, **Ojars Eriks Kalnins** (LV), souhaite la bienvenue aux membres et membres associés de la commission politique, de même qu'aux intervenants invités et aux observateurs. Il remercie la délégation de la Pologne pour son hospitalité et l'excellente organisation dont bénéficie la session de printemps 2018.

2. Le président congratule ensuite la nation polonaise, qui fête le centenaire de son indépendance ; il fait de même pour la Géorgie et les pays baltes, qui commémorent cette année un anniversaire de même nature.

3. Enfin, il fournit quelques informations d'ordre pratique sur l'enregistrement, les réseaux sociaux, les règles relatives au vote et l'ordre du jour. Il signale que Ginevra Sponzilli fera office de coordinatrice de la commission politique ; elle remplace temporairement Karen Walker-Love, actuellement affectée au service des conférences du secrétariat international.

**II. Adoption du projet d'ordre du jour [071 PC 18 F]**

4. Le projet d'ordre du jour [071 PC 18 F] est adopté.

**III. Adoption du compte rendu de la réunion tenue par la commission politique à Bucarest (Roumanie) les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 [242 PC 17 F]**

5. Le compte rendu de la réunion [242 PC 17 F] est adopté.

**IV. Examen des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil de l'Atlantique Nord sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F]**

6. Le président prend acte des *Commentaires du secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil de l'Atlantique Nord sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN*.

**V. Exposé du ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, Jacek Czaputowicz, sur *Les priorités de la Pologne en matière de politique étrangère et de sécurité*, suivi d'une discussion**

7. **Jacek Czaputowicz** commence par rappeler que la Pologne fête cette année le centenaire de son indépendance. Il souligne les sacrifices consentis par les Polonais et les Européens pour garantir la liberté et l'indépendance de son pays. Il rappelle que la seconde guerre mondiale a été la conséquence de l'échec du monde libre à réagir de manière adéquate à l'agression dont la Pologne a eu à souffrir. Par contraste, l'accession de la Pologne à l'Alliance après la fin de la guerre froide a foncièrement et très positivement modifié la sécurité du pays. Par ailleurs, l'élargissement de l'Alliance a été le point de départ de réformes internes à l'OTAN et a mis un terme aux débats sur la raison d'être de celle-ci. Mais alors que de nouvelles menaces – telles que la cyberguerre ou la guerre hybride – prennent de l'ampleur, l'Alliance doit poursuivre son adaptation stratégique.

8. À cet égard, l'intervenant évoque deux objectifs : le renforcement du flanc Est de la Pologne par des mesures préventives et l'engagement d'actions supplémentaires pour projeter la stabilité dans le voisinage méridional de l'OTAN. L'Organisation doit être dotée de souplesse et être prête à

ajuster son dispositif de défense si elle veut être à même d'assurer sa sécurité tous azimuts, ce qui exige des pays membres qu'ils fournissent des capacités suffisantes.

9. Le ministre rappelle que l'OTAN est une alliance indivisible reposant sur une solidarité qui se manifeste, pour ce qui concerne la Pologne, par une contribution à de nombreuses missions alliées, des pays baltes à la mer Noire et de l'Afghanistan au Moyen-Orient. Au moment où l'OTAN s'adapte aux défis émanant du Sud et à la menace que posent des organisations terroristes comme Daech, elle doit aussi modifier son dispositif sur son flanc Est. Il faut espérer qu'à leur prochain sommet, qui se tiendra à Bruxelles, les pays de l'Alliance marqueront leur accord sur une consolidation de la présence avancée rehaussée (EfP), qui prévoit un déploiement de troupes permanent plutôt qu'un déploiement par rotation. Il faut aussi espérer que les chefs d'État et de gouvernement souscriront à une réforme de la structure de commandement de l'OTAN.

10. M. Czaputowicz parle ensuite de l'importance du lien transatlantique, faisant observer que la dimension transatlantique de l'Alliance est indispensable et qu'un partenariat bilatéral fort avec les États-Unis reste l'une des priorités de la politique extérieure de Varsovie. La Pologne souhaite un accroissement de la présence militaire états-unienne allant jusqu'au cantonnement permanent d'une division sur son propre territoire. L'achèvement des installations états-uniennes de défense antimissile à Redzikowo – installations dont la construction a commencé en 2016 – marquera une étape importante dans l'élaboration du système de défense antimissile balistique de l'OTAN. Passant à l'Union européenne, l'intervenant en souligne l'importance et affirme que la Coopération structurée permanente (PESCO) est une initiative d'une grande utilité pour autant qu'elle demeure compatible avec l'action de l'OTAN et qu'elle la complète. Rappelant le prix que la Pologne attache au multilatéralisme, il rappelle que le pays a mis à profit son statut de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour insister sur l'importance du droit international. Quant à l'OSCE, elle devrait jouer un plus grand rôle dans la prévention des conflits.

11. Commentant l'agressivité de la Russie vis-à-vis de ses voisins et des pays alliés, l'intervenant estime qu'un tel comportement rend tout dialogue impossible. Pour étayer ce point de vue, il évoque, entre autres, l'annexion de la Crimée et l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et au Royaume-Uni. Il fait aussi observer qu'aucune explication satisfaisante n'a encore été donnée de l'accident, en 2010, du Tu-154 des forces aériennes polonaises, accident dans lequel 96 personnes (dont le président de la République de l'époque, Lech Kaczyński, et sa femme) ont perdu la vie. De surcroît, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a une résonance particulière pour la Pologne, seul pays membre de l'Union européenne et de l'OTAN à partager des frontières avec « l'agresseur et l'agressé ». Le règlement pacifique de ce conflit est donc prioritaire pour Varsovie. L'intervenant souligne par ailleurs que l'Ukraine et la Géorgie deviendront membres de l'Alliance et rappelle l'active participation de la Pologne au dialogue régional. À cet égard, il mentionne le soutien des autorités polonaises au format de Bucarest – ou B9 –, qui concerne les neuf Alliés situés sur le flanc Est de l'OTAN. Le B9 se réunira à Varsovie pour arrêter une position commune dans la perspective du sommet de Bruxelles. En outre, la Pologne entretient un dialogue trilatéral avec la Roumanie et la Turquie et se réunit constamment avec les pays baltes pour débattre des questions touchant à la sécurité.

12. En conclusion, l'intervenant invite les parlementaires de l'OTAN à promouvoir l'Alliance sur la scène intérieure. Ils devraient notamment, au sein de leurs parlements respectifs, soutenir activement les mesures visant à augmenter la mobilité des forces armées et les dépenses de défense. L'intervenant rappelle, sur ce point, les efforts consentis par la Pologne, qui consacrera d'ici quelques années 2,5 % de son produit intérieur brut (PIB) à la défense. Il invite également les délégués à encourager la poursuite de la politique de la porte ouverte de l'OTAN.

13. Au cours de la discussion qui suit, des délégués évoquent l'Ukraine – et, entre autres, la situation dans le Donbass et la controverse qui oppose Kiev à Budapest en raison de la loi ukrainienne sur l'éducation et –, de même que l'élargissement de l'OTAN, les relations entre la Pologne et l'Union européenne et le partage des charges.

14. M. Czaputowicz espère que l'Ukraine et la Hongrie pourront rapidement régler le différend qui les oppose au sujet de la loi ukrainienne sur l'enseignement. L'interruption des travaux de la commission OTAN-Ukraine n'est dans l'intérêt de personne. L'intervenant veut croire qu'une médiation résoudra le problème et il observe que la Commission de Venise du Conseil de l'Europe s'est prononcée unanimement sur le fait de savoir si la loi en question violait les droits des minorités vivant sur le territoire ukrainien. Il pense que l'Ukraine et la Hongrie devraient envisager de recourir à la médiation d'une tierce partie, le secrétaire général de l'OTAN, par exemple. S'agissant de la poursuite du conflit en Ukraine orientale, il déclare que la Pologne soutient fermement l'intégrité territoriale de l'Ukraine et fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la position des autorités de Kiev jusqu'au retrait de la Russie. Il déplore que les négociations du format Normandie n'aient pu progresser et espère que le Conseil de sécurité de l'ONU réfléchira à une opération de maintien de la paix en Ukraine orientale.

15. Le ministre pense que l'OTAN doit laisser sa porte ouverte à d'autres candidats, dont les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine et la Géorgie.

16. Interrogé sur les relations entre la Pologne et l'Union européenne, il constate que certaines idées de Varsovie sur la réforme de l'Union diffèrent de celles qu'ont exprimées d'autres États membres de l'UE. La Pologne soutient sans réserve le marché unique européen et ses quatre libertés, alors que plusieurs pays ont adopté ces dernières années des politiques protectionnistes. Par ailleurs, l'intervenant estime que les profits engrangés par les entreprises ouest-européennes travaillant en Pologne compensent largement les fonds structurels dont bénéficie ce pays. La Pologne continue à croire fermement au projet de l'Union européenne et, singulièrement, à l'initiative de la PESCO.

17. M. Czaputowicz conclut en précisant que la Pologne consacre actuellement 2 % de son PIB à ses dépenses de défense et qu'elle a déjà réservé, dans le contexte du processus budgétaire, des fonds qui porteront à 2,5 % la part du PIB allouée à la défense d'ici à 2030.

## **VI. Examen du projet de rapport général *L'instabilité sur le flanc Sud* [072 PC 18 F], présenté par Julio Miranda Calha (Portugal), rapporteur général**

18. **Julio Miranda Calha** (PT) expose les causes profondes de l'instabilité qui règne sur le flanc Sud. Il dénonce les situations économiques difficiles, l'évolution démographique (et, notamment, l'explosion démographique de la jeunesse), la migration illégale et le terrorisme comme les principaux responsables de l'insécurité sur tout le flanc Sud de l'OTAN. Il rappelle l'existence d'un lien entre la sécurité en Afrique du Nord et la sécurité au Sahel : il soutient en effet que la stabilité de l'Afrique du Nord est largement touchée par les répercussions des événements qui se produisent au Sahel. Évoquant la situation en Syrie et en Iraq, il observe que le conflit syrien est un puissant facteur d'instabilité dont les effets se font ressentir très au-delà des frontières du pays. L'absence d'une stratégie alliée commune vis-à-vis de la Syrie pourrait remettre en question les victoires remportées contre Daech sur le terrain. En Iraq, la situation reste fluctuante : le pays est confronté à un double défi : procéder à la reconstruction en venant à bout des rivalités tribales et ethniques, d'une part, et mise en place d'institutions responsables et en état de marche, d'autre part. Les Alliés sont conscients de l'importance cruciale de la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient pour la sécurité transatlantique, mais de plus amples efforts collectifs sont requis pour, précisément, stabiliser la région.

19. La discussion qui suit est ouverte par le chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, **Michele Nicoletti** (IT), qui souscrit aux principales conclusions du projet de rapport, à savoir que les principales sources de l'instabilité dans la région méditerranéenne sont les conflits syrien et libyen, le conflit israélo-palestinien, le changement climatique et la hausse du prix des produits alimentaires.

20. Plusieurs délégués font référence à l'emploi réitéré d'armes chimiques par le régime el-Assad et souhaitent l'emploi de termes plus durs, notamment au paragraphe 9. Dans une proposition visant spécifiquement le paragraphe 11, un membre de la délégation du Royaume-Uni fait observer que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et le Parti de l'union démocratique (PYD) sont, selon lui, « indissociablement liés » ; il suggère que la référence au PYD/YPG (Unités de protection du peuple) et au PKK, qu'il juge « un peu trop virulente », soit reformulée en termes plus nuancés lors de la mise à jour du projet de rapport. Un membre de la délégation de la Turquie précise que, contrairement à ce qu'indique le projet de rapport, l'opération *Rameau d'olivier* n'est pas une « incursion », mais une « opération antiterroriste » menée contre le PYD. Parlant des relations entre le PYD/YPG et le PKK, il rappelle que, lors d'une récente conférence turco-britannique, un ancien ambassadeur du Royaume-Uni a lui-même admis, pour citer les membres turcs, que toutes ces entités étaient, « la même branche d'un seul arbre ». Selon ce même membre turc, le PYD/YPG est une organisation terroriste au même titre que le PKK, même s'il combat Daech. L'intervenant déplore que certains Alliés aient agi différemment, mais il est convaincu que tous comprendront un jour que le PYD/YPG et le PKK ne font qu'un, ce qui constitue une menace pour la sécurité de la Turquie, pays membre de l'OTAN. À cet égard, il rappelle que le PYD/YPG a commis deux attentats à Ankara et qu'il apporte un soutien logistique aux activités terroristes menées en Turquie. Il espère que les Alliés feront montre de solidarité et suggère qu'un terme soit mis à la discussion.

21. Un délégué propose que les implications des élections qui viennent d'avoir lieu en Iraq soient prises en compte lors de la mise à jour du projet de rapport, lequel devrait également faire une place à la stratégie globale de l'Iran dans la région. De l'avis général des délégués qui font part de leurs commentaires à ce sujet, l'évolution de la situation en Syrie mérite d'être suivie de plus près.

22. D'autres commentaires portent sur la question des organisations terroristes. Plusieurs délégués font observer que le terrorisme présente de multiples facettes ; un autre suggère que les causes profondes de la radicalisation soient traitées à l'occasion de la mise à jour du projet de rapport. D'aucuns expriment l'espoir que le Pôles OTAN pour le Sud, sis à Naples, pourra contribuer à une résolution effective de ces problèmes.

23. Plusieurs délégués évoquent la question des migrations. Certains estiment que les causes du phénomène sont multiples et qu'elles vont de la pauvreté à la santé publique en passant par le changement climatique et les disettes qu'il provoque. Un membre de la délégation marocaine signale que la majorité des migrants africains s'installent au Maroc et que seul un migrant sur cinq poursuit son voyage vers l'Europe. Un délégué se demande si les Alliés sont capables de répondre efficacement à une nouvelle crise migratoire.

24. D'autres délégués observent que, selon le projet de rapport, la stabilité de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient est influencée par les événements qui se produisent plus au sud. Ils s'interrogent sur le rôle futur de l'OTAN sur le continent africain. Une discussion s'engage par ailleurs sur le risque d'une expansion du terrorisme maritime dans le golfe de Guinée.

## **VII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les relations transatlantiques *Le défi nord-coréen à la sécurité internationale : implications pour l'OTAN* [074 PCTR 18 F], présenté par Gerald E. Connolly (États-Unis), rapporteur**

25. En présentant son projet de rapport, **Gerald E. Connolly** (US) insiste sur la menace que la République populaire démocratique de Corée (RPDC ou Corée du Nord) fait peser sur ses voisins, sur les Alliés et, de fait, sur le monde entier. Il revient sur la façon dont elle a directement menacé à de multiples reprises les États-Unis et deux partenaires de l'OTAN, à savoir la République de Corée et le Japon, et rappelle qu'elle fait obstacle à la lutte de la communauté internationale contre la prolifération en vendant des capacités et du savoir-faire relevant du domaine nucléaire à des pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Ses progrès dans la mise au point d'un missile balistique intercontinental à charge nucléaire exigent de l'Alliance et de ses membres qu'ils s'investissent dans



cette affaire. Jusqu'ici, les sanctions imposées à la RPDC par l'intermédiaire de l'ONU n'ont été rigoureuses que sur le papier et n'ont pas porté leurs fruits : le rapport indique que la Corée du Nord a une économie coupée du reste du monde et qu'elle a d'ores et déjà élaboré des méthodes de contournement des sanctions. L'intervenant préconise diverses mesures concrètes que l'OTAN et ses membres devraient prendre pour faire face au problème de sécurité posé par Pyongyang. Plus spécifiquement, il recommande aux Alliés de mieux appliquer et d'élargir le régime de sanctions en vigueur et de participer aux patrouilles maritimes organisées dans les eaux internationales riveraines de la RPDC, de manière à contribuer à un respect plus scrupuleux des sanctions. Enfin, les Alliés devraient appuyer les démarches diplomatiques engagées en vue d'un règlement négocié du problème.

26. **Soo Hyuck Lee** (KR), chef de la délégation de la République de Corée, ouvre la discussion. Il estime que les priorités de la communauté internationale à l'égard de la RPDC doivent être la lutte contre la prolifération nucléaire et le démantèlement du programme nucléaire nord-coréen ; l'application d'un régime de sanctions efficace contribue grandement à la concrétisation de ces objectifs. L'intervenant espère que Donald Trump et Kim Jong-un se rencontreront<sup>2</sup> et que le dialogue intercoréen pourra se poursuivre. Il souscrit au point de vue exprimé dans le projet de rapport : il est de l'intérêt du monde entier de porter un coup d'arrêt aux ambitions nucléaires de la RPDC. Il ajoute que Pyongyang partage déjà son savoir-faire militaire avec des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ce qui constitue aussi une source de revenus.

27. En réponse à des interventions sur les intérêts de la Chine dans la péninsule de Corée et sur les motivations de Kim Jong-un, l'intervenant fait observer que la Chine est un partenaire de longue date de la RPDC et que cette dernière semble vouloir réduire les pressions économiques chinoises. Chose inhabituelle pour un dirigeant nord-coréen, Kim Jong-un n'a effectué son premier voyage en Chine qu'en 2018, alors qu'il est au pouvoir depuis plusieurs années déjà. La Chine ne souhaite pas déstabiliser la péninsule de Corée, car elle devrait alors faire face à un afflux de réfugiés.

28. Des délégués se demandent ce qu'il adviendrait si les États-Unis revenaient sur l'accord nucléaire avec l'Iran – c'est-à-dire le Plan d'action global conjoint (JCPOA) –, mais la discussion n'a pas permis de définir la teneur d'un éventuel accord avec la RPDC. Interrogé sur les raisons du comportement de Pyongyang sur la scène internationale, le rapporteur rappelle que le régime est arrivé au pouvoir après la fin de la période coloniale en Corée ; il s'agit d'un régime répressif et stalinien qui repose sur le culte de la personnalité et dont l'action a été couronnée d'un relatif succès. C'est, en dernier ressort, pour garantir sa survie qu'il veut se doter de l'arme nucléaire. Les délégués ont également discuté d'une possible cession de matières nucléaires à des groupes terroristes ou à des régimes tels que le régime syrien.

### **VIII. Exposé présenté par Anders Aslund, chercheur résident du Centre *Dinu-Patriciu Eurasia* du Conseil atlantique et intitulé *Est-il possible de collaborer avec la Russie en dépit des tensions et des rivalités persistantes ?* - suivi d'un débat**

29. **Anders Aslund** commence par indiquer clairement qu'en l'état actuel des choses il est impossible de collaborer avec la Russie. Il dresse un historique succinct des relations entre ce pays et l'Ouest depuis l'entrée en scène de Vladimir Poutine et rappelle qu'en 1998, date de son élection, ce dernier était favorable à une coopération avec les pays occidentaux, mais à ses conditions, qui étaient irréalistes. L'intervenant dénombre trois points d'inflexion dans les relations entre Moscou et l'Ouest depuis 2000 : un, la fin du Traité sur la limitation des systèmes de missile antimissile balistique conclu entre les États-Unis et la Russie en 2002 ; deux, la guerre en Iraq (2003), à laquelle la Russie s'opposait catégoriquement, et trois, le soutien occidental (ou perçu comme tel par Moscou) aux révolutions ukrainiennes de 2004 et 2014.

<sup>2</sup> À ce moment-là, Donald Trump venait d'annuler une première rencontre prévue.

30. À partir de 2014, la Russie a durci sa position, tout d'abord en annexant la Crimée, puis en déclenchant un conflit en Ukraine orientale. Ce faisant, elle a contrevenu à de nombreux accords internationaux, dont la Charte de l'ONU, l'Acte final d'Helsinki, le Document d'Istanbul de l'OSCE et son propre Traité d'amitié, de coopération et de partenariat avec l'Ukraine. En modifiant par la force le tracé de frontières, elle viole les principes les plus élémentaires de la souveraineté territoriale, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte de l'ONU. Depuis 2014, son comportement complique, voire empêche carrément l'ouverture d'un dialogue normal. Par exemple, Moscou a présenté pas moins de sept versions officielles de la désintégration au-dessus du Donbass du vol MH17. La Russie se montre par ailleurs très active dans le domaine de l'ingérence électorale, comme le montre l'enquête menée en ce moment par le conseiller spécial états-unien Robert Mueller. Bien qu'elle ait rejoint l'Organisation mondiale du commerce en 2012, sa politique économique reste placée sous le signe du protectionnisme : elle livre une guerre commerciale à l'Ukraine et entend consolider l'Union économique eurasiatique (UEEA). Les sanctions imposées par l'Union européenne et les États-Unis n'ont pas suffi à la faire changer de cap ou à l'obliger de respecter les Accords de Minsk.

31. Compte tenu de la situation, la meilleure solution serait que les pays occidentaux agissent en toute transparence, notamment dans le domaine des finances et des réseaux sociaux, estime l'intervenant. Pour ce qui est des réseaux sociaux, il propose une collaboration qui permettra de retrouver l'origine des contenus parrainés par la Russie. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, récemment entré en vigueur, est un pas dans la bonne direction. En ce qui concerne les finances, l'intervenant rappelle que le chiffre estimatif des avoirs de particuliers russes à l'étranger se situe aux alentours de 800 milliards de dollars, soit un peu plus de la moitié du PIB de la Russie. La plus grosse partie de ces avoirs est détenue sur des comptes anonymes ouverts auprès d'institutions tout aussi anonymes. Elle transite de la Russie à Chypre, d'où elle est transférée vers les îles Vierges britanniques et les îles Caïman, où se trouve une multitude de sociétés écrans, puis, souvent, en direction du Delaware, aux États-Unis, ou du Royaume-Uni, qui abritent d'autres sociétés écrans. Au Royaume-Uni, précisément, l'agence nationale contre le crime a récemment estimé que quelque 90 milliards de livres étaient blanchis chaque année dans le pays. Pour sa part, le département du Trésor des États-Unis a calculé qu'en 2015, 300 milliards de dollars avaient été blanchis sur le territoire américain. De larges montants d'avoirs anonymes russes ont en outre été transférés vers d'autres pays occidentaux. Des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre les sociétés écrans et les investissements anonymes. Ainsi, l'Union européenne a adopté en 2015 la directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Tous les États membres de l'Union doivent adopter une législation propre à empêcher l'ouverture de comptes anonymes. Autre exemple : le Parlement a décidé que tous les territoires d'outre-mer britanniques devraient aligner leur législation sur celle de la métropole, de manière que, d'ici à 2020, tous les titulaires de comptes anonymes soient identifiés. Une démarche similaire est attendue de la part de Washington. L'intervenant précise qu'une douzaine d'initiatives sont en cours de traitement au Congrès. Il conclut en disant qu'au lieu de se demander comment il est possible de collaborer avec la Russie d'aujourd'hui, l'Ouest ferait mieux de fixer de nouvelles règles fondamentales quant à la gestion des finances et à la poursuite du dialogue sur les réseaux sociaux, de manière qu'il puisse engager un débat plus ouvert et imposer ses propres règles fondamentales. S'il y a tant d'argent russe anonyme à l'Ouest, c'est parce qu'il n'existe pas de réels droits de propriété en Russie.

32. Dans le prolongement de l'exposé de M. Aslund, des délégués posent plusieurs questions sur la transparence financière et les sanctions ; ils voudraient notamment savoir quelles seraient les mesures les plus efficaces. D'autres questions portent sur le moyen de renouer le dialogue avec la Russie et sur l'opportunité de le faire en ce moment, de même que sur la situation en Arménie, au Bélarus et en Ukraine.

33. Pour ce qui est des sanctions, M. Åslund voit dans le *Magnitsky Act* de 2012 et dans les sanctions individuelles visant la « clique Poutine » les instruments les plus efficaces, car ils ont pour résultat immédiat de priver l'entourage du président russe de certains droits. L'intervenant note aussi que les sanctions entraînent une baisse du PIB de la Russie d'environ 0,7 % par an, mais M. Poutine ne semble pas s'en inquiéter, ce qui amène à se demander si la prospérité économique de ses concitoyens lui tient vraiment à cœur. En ce qui concerne la transparence, les parlementaires ne devraient pas hésiter à pointer du doigt les pays, alliés ou non, dont la législation favorise encore les oligarques russes et le blanchiment de capitaux.

34. Évoquant la situation des voisins de la Russie, l'intervenant pense que l'alternance du pouvoir en Arménie ne se traduira que par des changements d'ordre intérieur, tandis que la politique étrangère du pays ne se modifiera pas, s'agissant en particulier du maintien de l'Arménie dans l'UEEA. À cet égard, un membre de la délégation de l'Arménie précise que son pays entend continuer à servir de pont entre la Russie et l'Ouest, dès lors qu'il conserve de bonnes relations économiques avec l'Union européenne. Au Bélarus, la situation est plus complexe qu'elle ne le paraît à première vue. Tandis que les forces démocratiques sont démoralisées, M. Loukachenko, lui, reste un homme politique habile doublé d'un populiste ; il se montre capable d'éviter d'éventuels désordres sur la scène intérieure en adoptant, même à l'intérieur de l'UEEA, une politique économique sensée et souvent mal accueillie par Moscou. En Ukraine, faute d'application du Memorandum de Budapest par les États-Unis, la Russie est finalement parvenue à déclencher un conflit ; on constate avec le recul qu'il s'agit là de l'une des premières erreurs à l'origine de la situation actuelle.

35. Selon l'intervenant, il serait possible d'améliorer les relations avec la Russie en aidant la société civile. De fait, et contrairement aux croyances les plus répandues à ce sujet, la société russe est ouverte et pluraliste : il reste loisible à M. Navalny de recueillir les données dont il se sert pour rédiger ses rapports sur la corruption et il existe toujours des journaux indépendants, même si leur couverture est limitée. À un membre de la délégation de la Serbie selon lequel le manque de respect affiché par l'Ouest à l'égard de la politique de M. Poutine est la principale cause de l'absence de dialogue, M. Åslund répond que le manque de respect de l'intégrité territoriale d'autres pays et le déclenchement de conflits sont autant de lignes rouges dont les pays de l'OTAN ne sauraient tolérer le franchissement.

#### **IX. Exposé présenté par Sławomir Debski, directeur de l'Institut polonais des affaires internationales (PISM), sur *L'état des relations transatlantiques*, suivi d'un débat**

36. M. Debski observe tout d'abord que les médias occidentaux ont une tendance, du moins dans leurs titres, à donner un retentissement démesuré à certains faits et gestes politiques ; il cite l'exemple des commentaires qui ont accueilli dans la presse l'élection de M. Trump ou le retrait des États-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran. Mais, contrairement à ce que laisse entendre le ton sensationnaliste de bien des articles et éditoriaux, « le lien transatlantique n'est pas mort ». Mieux, ce lien, caractérisé par d'étroites interactions et interdépendances politiques et économiques, reste fort.

37. L'intervenant rappelle que les États-Unis et l'Union européenne ont forgé le système des échanges internationaux tel qu'il existe aujourd'hui. Reste à savoir ce qui adviendrait si un désaccord surgissait entre eux autour de ces échanges. La puissance de l'Union, poursuit l'intervenant, réside dans sa puissance économique, mais aussi dans son attractivité. Si les États-Unis et, aussi bien, les partenaires transatlantiques venaient à accepter qu'une tierce partie recourant à la force porte atteinte à cette attractivité, cela pourrait avoir des répercussions négatives sur le lien transatlantique. Toutefois, les États-Unis et l'Europe ont fermement condamné ensemble l'agression russe contre l'Ukraine, ce qui est très important pour l'alliance transatlantique.

38. L'intervenant admet pourtant que la confiance du public dans les institutions démocratiques des pays membres va en s'amenuisant. Qualifiant les démocraties de « systèmes autorégulateurs », il constate que les processus démocratiques peuvent aussi amener au pouvoir des forces illibérales. Dans un tel cas, une démocratie doit parer au péril qui menace les institutions en place et agir suivant des procédés démocratiques. De ce fait, l'arrivée au pouvoir de dirigeants ou de forces illibéraux ne signifie pas que les systèmes démocratiques des pays membres de l'OTAN soient menacés dans leur ensemble. Il appartient à la « communauté démocratique » de montrer à M. Trump que les relations transatlantiques ne sont pas négociables.

39. L'intervenant remémore aux participants de précédents accrocs dans les relations transatlantiques en se référant aux différends qui ont opposé les Alliés entre eux lors de la crise du canal de Suez, en 1956, et au conflit iraquien, en 2003. Pour aigus qu'ils aient pu être, ces différends ne sont, aux yeux de l'intervenant, que des querelles normales au sein d'une alliance par ailleurs très stable, et il n'y a aucune raison de paniquer. Les administrations et les parlements sont importants pour la stabilité de l'Alliance. Par contraste avec les régimes autoritaires, dont la politique étrangère est davantage sujette à de brusques changements, les mécanismes démocratiques perfectionnés des pays membres de l'OTAN « protègent » l'Alliance contre toute décision irréfléchie.

40. Dans le prolongement de l'exposé, des délégués posent des questions sur le partage des charges et sur le rôle du Canada et de l'Union européenne eu égard au lien transatlantique.

41. Pour ce qui est du Canada, M. Debski admet que le débat universitaire et politique tend injustement à négliger l'importance du Canada pour l'alliance transatlantique. Ce pays participe activement au renforcement du flanc Est de l'OTAN et apporte des ressources à l'Alliance. De surcroît, même si ses échanges commerciaux avec l'Europe sont sensiblement plus réduits qu'avec les États-Unis, ils ne sont pas négligeables pour autant. À ce propos, l'intervenant présente l'accord économique et commercial global (CETA) comme un exemple des efforts consentis par l'UE et le Canada pour promouvoir les échanges bilatéraux.

42. La contribution de l'OTAN à la sécurité de l'Europe a permis à l'économie européenne de se redresser après les deux guerres mondiales et a débouché sur la création de l'Union européenne. Aujourd'hui, des pays européens sont membres des deux entités, ce qui est important pour les relations transatlantiques. En ce qui concerne le partage des charges, l'intervenant convient avec un membre de la délégation du Royaume-Uni que les Alliés européens doivent donner corps à leur engagement de porter leurs dépenses de défense à 2 % de leur PIB d'ici à 2024. Parallèlement, les pays membres de l'OTAN doivent dépenser leurs ressources de manière plus judicieuse.

**X. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN**  
***La sécurité dans les Balkans occidentaux* [073 PCNP 18 F] présenté par**  
**Raynell Andreychuk (Canada), rapporteure**

43. **Raynell Andreychuk** (CA) parle de l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux, dont l'intégration totale dans l'alliance transatlantique est loin d'être achevée. Le processus de réforme dans la région stagne depuis une dizaine d'année, tandis que de graves problèmes comme le chômage, la corruption et l'absence de liberté de la presse persistent. Par ailleurs, les Balkans occidentaux ont disparu de la liste des priorités de l'Union européenne et de l'OTAN, car les deux entités ont porté leur attention sur d'autres régions et d'autres questions. Leur engagement reste toutefois fondamental pour la paix, la stabilité et l'essor économique des Balkans occidentaux, et leur désintérêt grandissant pour ces derniers explique partiellement l'intervention accrue d'autres acteurs, dont la Russie, ce qui risque de gêner plus encore l'exécution des réformes nécessaires. Parmi les autres facteurs qui influent sur la stabilité et la sécurité des Balkans occidentaux, il faut citer la crise migratoire et le retour des combattants étrangers. Cependant, l'Union européenne et l'OTAN ont finalement compris qu'elles devaient continuer à inciter – parfois de façon plus ferme – les gouvernements des pays de la région à entreprendre des réformes. La nouvelle Stratégie

d'élargissement de l'Union, lancée en 2018, est un pas dans la bonne direction. De son côté, l'OTAN doit conserver sa politique de la porte ouverte, laquelle ne peut s'appliquer qu'en fonction de la demande. L'intervenante conclut en suggérant que les deux entités s'occupent davantage des Balkans occidentaux et fournissent les ressources et les conseils supplémentaires requis pour les aider à rejoindre les structures euro-atlantiques.

44. Au cours de la discussion qui suit, un membre de la délégation de la Serbie émet l'avis qu'à l'occasion de sa mise à jour le rapport pourrait être complété par des informations sur la position actuelle de la Serbie vis-à-vis de l'OTAN. La délégation de la Bosnie fait un commentaire similaire.

45. Autre sujet de discussion : le processus d'accession des Balkans occidentaux. Un membre de la délégation du Royaume-Uni fait observer que les autorités britanniques continueront à se prononcer en faveur de l'entrée de ces pays dans l'Union européenne et qu'en juillet 2018, Londres accueillera le prochain sommet UE-Balkans occidentaux, organisé dans le contexte du Processus de Berlin. L'intervenant insiste sur la nécessité de moderniser les infrastructures de la région, notamment dans le secteur des transports, de manière à faciliter les connexions. Un membre de la délégation de l'Allemagne constate que bon nombre des problèmes évoqués dans le rapport sont les mêmes que ceux qu'il avait soulevés durant les négociations du Pacte de stabilité pour l'Europe de l'Est, en 1998. Il incombe aux gouvernements concernés de faire le nécessaire pour avancer sur la voie de l'intégration dans les institutions euro-atlantiques. L'intervenant demande aux parlementaires de la région des Balkans occidentaux de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour que ceux-ci intensifient leurs efforts et mettent leurs divergences en sourdine.

#### **XI. Activités de la commission politique, de la sous-commission sur les partenariats de l'OTAN (PCNP) et de la sous-commission sur les relations transatlantiques (PCTR)**

46. **Karl A. Lamers** (DE), président de la PCTR, annonce que celle-ci envisage de se rendre en République de Corée et aux États-Unis. **Metin Lütfi Baydar** (TR), président de la PCNP, fait un bref compte rendu de la récente visite de cette dernière au Royaume-Uni et en Arabie saoudite ; il rappelle que la PCNP effectuera en outre une visite au Japon conjointement avec la sous-commission sur les relations économiques transatlantiques.

#### **XII. Questions diverses**

47. Néant

#### **XIII. Date et lieu de la prochaine réunion**

48. La prochaine réunion de la commission politique se tiendra à Halifax (Canada), en novembre 2018.

#### **XIV. Observations finales**

49. Le président lève la séance en remerciant la délégation de la Pologne d'accueillir la session de printemps de 2018. Il remercie également les intervenants pour leurs contributions et félicite les interprètes de leur excellent travail.

50. S'exprimant au nom de tous les délégués, M. Lamers félicite à son tour le président de la façon dont il a assumé ses fonctions au cours de cette réunion.